

**Arrêté réglementant la circulation et le stationnement
A l'occasion de la « Fête de la Race AUBRAC »
Le mercredi 13 août 2025**

Le Maire de SAINT-GENIEZ-D'OLT,
VU les pouvoirs de police qui lui sont conférés,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route portant règlement général de la police de la circulation routière,
VU la demande présentée par l'Association « Les Éleveurs AUBRAC du pays d'Olt » afin d'organiser la « Fête de la Race AUBRAC » le mercredi 13 août 2025 et notamment la présentation bovine et la soirée d'animation.

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation et le stationnement des véhicules seront totalement interdits lors de la « Fête de la Race AUBRAC » :

- **Sur la Place du Général de Gaulle**, du mardi 12 août 2025 à partir de 8 h 00 au mercredi 13 août 2025 à 20 h 00, afin d'assurer le bon déroulement de l'exposition des bovins de race AUBRAC, le chargement et le déchargement des animaux, la sécurité des exposants et du public pendant la durée de l'exposition bovine, et ce, jusqu'au repliement complet du matériel mis en place par les services techniques municipaux et les organisateurs.
- **Sur la Place du Cours**, du mardi 12 août 2025 à partir de 6 h 00 au jeudi 14 août 2025 à 8 h 00 afin de permettre la mise en place et le démontage des infrastructures nécessaires à la soirée (parquet, estrade, tables et chaises, etc...).

Article 2 :

Le stationnement des véhicules sera totalement interdit rue du Cours (dans la partie située entre la place des Fruits et la Place du Cours), du mardi 12 août 2025 à partir de 6 h 00 au jeudi 14 août 2025 à 16 h 00.

Article 3 :

Les commerçants non sédentaires et autres animations (manèges, attractions foraines, stands, etc...) ne seront pas admis sur le périmètre de la manifestation.

Article 4 : Les organisateurs de la manifestation, le Garde-Champêtre et la Gendarmerie de SAINT-GENIEZ-D'OLT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Corps des Sapeurs-Pompiers de SAINT-GENIEZ-D'OLT.

Fait à SAINT-GENIEZ-D'OLT, le 22 juillet 2025.

**Marc BORIES,
Maire**

